

1-DÉVELOPPER ET OPTIMISER L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT avec une attention particulière aux territoires prioritaires et à la complémentarité des différents modes d'accueil

1.3 - Réduire les inégalités territoriales

PE 1.3.1- RÉDUIRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES EN ZONE URBAINE

DIAGNOSTIC

- Le diagnostic fait clairement apparaître un déséquilibre territorial en matière de couverture en offre d'accueil. Pour la Métropole de Lyon, c'est nettement le croissant situé à l'Est de Lyon qui manifeste un sous-équipement, à quelques exceptions près.
- Plusieurs communes se distinguent par un fort retard en offre d'accueil cumulé avec d'autres facteurs fragilisant comme la part d'enfants en situation de pauvreté et une forte croissance démographique : Vaulx-en-Velin, St-Fons, Vénissieux, Givors, Rillieux-la-Pape ainsi qu'une partie du 8ème arrondissement de Lyon correspondant au périmètre de la Cité Éducative. Dans les territoires du Conseil départemental, Villefranche-sur-Saône présente la même combinaison.

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Le principe est d'obtenir une validation inter-institutionnelle pour l'établissement d'une liste de 7 territoires très prioritaires - « Top 7 » - afin d'y concentrer les ressources des partenaires.

PUBLICS ET TERRITOIRES

→ Les territoires et particulièrement les zones urbaines

PILOTAGE / COORDINATION

→ Caf du Rhône

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

→ Métropole
→ Conseil Départemental
→ Partenaires du Schéma des Services aux Familles
→ Porteurs de projets

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

→ Métropole
→ Conseil Départemental
→ Partenaires du Schéma des Services aux Familles
→ Porteurs de projets
→ Financement via l'investissement de la Caf

ACTION 1

Actions à destination des territoires :

- Instituer une nouvelle catégorie de territoires prioritaires : le Top 7
- Mettre à jour la liste des territoires éligibles aux subventions de la Caf du Rhône pour les micro-crèches PAJE en ajoutant des territoires manifestant une saturation de l'offre d'accueil

ACTION 2

Action à destination des équipements petite-enfance :

- Veiller à ce que les solutions d'accueil soient adaptées aux besoins des publics du territoire.

ÉCHÉANCES

- Durée du Schéma des Services aux Familles.

RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

→ Adaptation de l'offre d'accueil

- Mise à jour des territoires prioritaires
- Nombre de places PSU + PAJE créées en Quartiers Prioritaires